



# COMMUNE DE HAMBACH

## LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

REUNION du 09 mars 2026

Le Conseil Municipal										
	Approuve à l'unanimité	<b><u>Approbation du PV de la séance précédente du 15 décembre 2026</u></b> - le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2026.								
DCM 2026/01	Approuve à l'unanimité	<b><u>M 57 : Compte Financier Unique 2025</u></b> - le Compte Financier Unique 2025								
DCM 2026/02	Décide à l'unanimité	<b><u>Comptabilité : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025</u></b> - d'affecter le résultat comme suit :								
		<table border="1"><tr><td><b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b></td><td>2 449 301,30 €</td></tr><tr><td><b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</td><td>1 999 508,79 €</td></tr><tr><td><b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</td><td>449 792,51 €</td></tr><tr><td>Total affecté au c/ 1068 :</td><td>1 999 508,79 €</td></tr></table>	<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	2 449 301,30 €	<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 999 508,79 €	<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	449 792,51 €	Total affecté au c/ 1068 :	1 999 508,79 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>		2 449 301,30 €								
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		1 999 508,79 €								
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		449 792,51 €								
Total affecté au c/ 1068 :	1 999 508,79 €									
	<b><u>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</u></b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement									
DCM 2026/03	Décide par 21 voix pour, 1 abstention	<b><u>Personnel : Participation cotisation santé</u></b> 1) de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité, de l'établissement pour : - Le risque santé 2) de retenir : - Pour le risque santé : la labellisation 3) De fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à : 15 € mensuel 4) Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation. 5) De verser la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci (ou celui-ci), travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité. 6) d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.								

DCM 2026/04	Décide à l'unanimité	<b><u>Personnel : Création de poste</u></b> - d'adopter la proposition du Maire pour la création d'un poste de rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet, - de modifier ainsi le tableau des emplois, - d'inscrire au budget les crédits correspondants.
DCM 2026/05	Prend acte	<b><u>Eau potable : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2024</u></b> - de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2024.
DCM 2026/06	Prend acte	<b><u>Assainissement : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2024</u></b> - de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2024.
DCM 2026/07	Décide à l'unanimité	<b><u>Associations : Demandes de subvention club de tennis &amp; subvention exceptionnelle</u></b> - d'accorder une subvention <ul style="list-style-type: none"> <li>• de 19 € au tennis club de Hambach Roth représentant 40 % du montant des achats</li> <li>• de 150 € à Mme Olivia SCHNEIDER.</li> </ul>
DCM 2026/08	Fixe à l'unanimité	<b><u>Personnel : Gratification médailles</u></b> - les montants proposés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médaille d'argent 20 ans : 400 €</li> <li>• Médaille de vermeil 30 ans : 500 €</li> <li>• Médaille d'or 35 ans : 600 €</li> </ul>
DCM 2026/09	Approuve à l'unanimité	<b><u>Personnel : Gratification stagiaire</u></b> - la proposition d'une gratification de 250 € pour une stagiaire et le charge de verser cette gratification.
DCM 2026/10	Autorise à l'unanimité	<b><u>Orange : Convention effacements des réseaux</u></b> - le Maire à signer cette convention.

Hambach, le 10 mars 2026

M. le Maire,  
Daniel MULLER

La Secrétaire de Séance,  
Sylvie BEYER



